



© DG Trésor

Lettre économique d'Egypte

N° 63 – Août 2016

Bonjour à toutes et à tous pour ce dernier éditorial. Je quitte en effet l'Egypte dans deux jours après cinq ans de service au Caire. Il est difficile de retenir un événement plutôt qu'un autre tant la période aura été riche et très mouvementée. Je tenais à vous remercier pour votre suivi fidèle et vos remarques toujours constructives qui nous aident à vous proposer une meilleure Lettre. Continuez à vous intéresser à l'Egypte malgré les difficultés rencontrées car une amélioration de la situation économique est aujourd'hui envisageable en raison de la signature probable d'un programme avec le FMI. Je vous souhaite tout le succès possible.

Franc Sécula
Conseiller économique

Conjoncture économique

L'Egypte sollicite le soutien du FMI

Guilhem Roger

guilhem.roger@dgtrésor.gouv.fr



[Lire le communiqué de presse du FMI](#)

Une mission du Fonds Monétaire International menée par M. Chris Jarvis s'est rendue au Caire du 30 juillet au 11 août pour négocier avec la Banque Centrale et le ministère des Finances la mise en place d'un programme d'assistance financière à l'Egypte.

Au terme de cette mission, le Fonds et les autorités égyptiennes ont annoncé être parvenues à un accord technique pour la mise en place d'un mécanisme élargi de crédit d'un montant de 12 Mds \$ sur trois ans (soit 4 Mds \$ par an).

Celui-ci viendrait soutenir le programme de réforme économique mis en place par le gouvernement et approuvé par le parlement, notamment dans le cadre de la déclaration de politique générale du Premier ministre Sherif Ismail de mars 2016 et de la loi de Finances 2016/17. Les réformes discutées s'articulent autour de 4 axes :

1. La réduction du déficit public et de l'endettement total de l'Egypte de 98 à 88% de PIB d'ici à la fin de l'année fiscale 2018/19. Trois mesures ont déjà été adoptées dans ce sens : **la loi sur la réforme de la fonction publique**, adoptée par le Parlement en juillet, **une nouvelle augmentation des prix de l'électricité**, décrétée en août, et **la loi sur la TVA**, adoptée également en août. Elles devraient être suivies par **une nouvelle réduction des subventions aux prix des carburants**, dont le calendrier n'a pas été communiqué.

2. La mise en place d'une politique monétaire visant à retrouver **une inflation à un chiffre** et à passer à un **régime de change plus flexible**.



Lettre économique d'Égypte n°63 – Août 2016 © DG Trésor

3. L'adoption de réformes structurelles devant améliorer significativement le rang de l'Égypte aux classements « Doing Business » et « Global Competitiveness ». Parmi les mesures discutées, sans calendrier d'exécution précis, on trouve notamment : **la facilitation de l'obtention des licences industrielles, la mise à disposition de terrains, la réforme des douanes** ou encore **le programme de soutien aux exportations**.

4. Le renforcement de la protection sociale, notamment par **la subvention des biens alimentaires et les transferts sociaux**, comme l'augmentation du nombre des bénéficiaires des dispositifs « Takaful et Karama » ou la mise en place d'un programme de cantine scolaire.

En plus du prêt négocié avec le Fonds, Chris Jarvis a insisté sur **la nécessité pour l'Égypte de mobiliser des ressources financières complémentaires** pour couvrir l'ensemble de ses besoins. Le ministère des Finances prépare donc, au 3^e trimestre, **une nouvelle émission de dette sur les marchés financiers internationaux** pour un montant compris entre 1,5 et 3 Mds \$ (la précédente a eu lieu en juin 2015 pour 1,5 Md \$). Les autorités égyptiennes négocient également avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement **le versement des première (1 Md \$) et deuxième tranche (0,5 Md \$) des prêts souscrits en décembre 2015** auprès de ces institutions. Enfin, l'Égypte a engagé **des discussions avec ses partenaires bilatéraux du Golfe pour obtenir une nouvelle aide financière** à court terme. Le Fonds d'Abou Dhabi pour le Développement a ainsi effectué un dépôt d'1 Md \$ auprès de la BCE.

L'accord trouvé doit désormais être présenté au conseil d'administration du FMI, qui **devrait statuer d'ici la fin septembre**. Il devra également être avalisé par les plus hautes autorités égyptiennes. En 2011 et 2012, l'Égypte et le FMI sont parvenus par deux fois à un accord technique sans pour autant finaliser sa mise en place.

Conjoncture économique

Le Président Sissi martèle sa volonté de réforme

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr



[Voir l'intervention du 1^{er} août \(en arabe\)](#)

[Voir l'intervention du 14 août \(en arabe\)](#)

Le Président Sissi est intervenu publiquement deux fois au cours du mois d'août pour **affirmer son engagement à accélérer les réformes structurelles**.

Le 1^{er} août, il s'est exprimé brièvement sur la situation économique dans le cadre d'un séminaire sur le leadership. A cette occasion, **il a évoqué le défi de préparer l'opinion publique à accepter des réformes qui pourraient être rudes et difficiles**. Il a également fustigé la transformation du dollar en un « bien marchand » au cours des cinq dernières années.

Le Président s'est à nouveau exprimé le 14 août lors du discours d'inauguration d'une usine pétrochimique à Alexandrie. A cette occasion, **il a fustigé le report constant des réformes** depuis les émeutes du pain provoquées par la levée des subventions aux produits de base en 1977 et insisté sur **la nécessité de réduire l'écart entre les recettes et les dépenses publiques** pour diminuer le niveau d'endettement. A ce propos, **il a critiqué l'inflation des salaires publics suite au recrutement de plus de 900 000 fonctionnaires** depuis 2011. Les dépenses budgétaires au titre des salaires seraient ainsi passées de 80-90 Mds LE par an avant la révolution de 2011 à 228 Mds LE aujourd'hui, ce qui aurait entraîné **une charge supplémentaire de 600 Mds LE sur la dette domestique au cours des quatre dernières années**. Celle-ci serait passée d'environ 800 Mds LE avant 2011 à 2300 Mds LE aujourd'hui, soit 97 % du PIB.



Lettre économique d'Égypte n°63 – Août 2016 © DG Trésor

Dans son discours, le Président a aussi **évoqué brièvement la levée des subventions**. Concernant la hausse des prix de l'électricité, il a indiqué que la facture mensuelle d'électricité n'augmenterait que d'1.5 LE pour la première tranche de 50 kW alors que la mesure dans son ensemble permettra de réduire les dépenses budgétaires de 20 Mds LE. **Il a réfuté une augmentation des prix de l'essence dans l'immédiat**. Enfin, **il a laissé entrevoir une augmentation du prix du ticket de métro**, soulignant que ce dernier n'a pas été révisé depuis 12 ans alors que les coûts d'exploitation nécessiteraient en théorie de porter son prix à plus de 10 LE.

Conjoncture économique L'Égypte adopte la loi sur la TVA

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtrésor.gouv.fr

Le 29 août, **le Parlement a adopté la loi instaurant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**, en remplacement du système de taxe générale sur les ventes en vigueur depuis 1991.

Plusieurs fois amendé, le projet de loi instaurant la TVA avait été adopté en Conseil des Ministres mi-mai. Il prévoyait alors **un seuil d'assujettissement à 500 000 LE (CA), un taux normal de 14%**, et **l'exonération d'un groupe de 52 biens et services**, dont notamment **tous les produits alimentaires de base** et les produits pétroliers.

Après avoir été revu par le Conseil d'Etat, le projet a été envoyé au Parlement et les débats ont débuté mi-juillet. Les membres du Parlement ont notamment revendiqué **l'augmentation du nombre de biens et services exonérés** ainsi qu'**une diminution du taux normal d'imposition autour de 12%**. Ils ont avancé que **l'effet inflationniste additionnel de la mesure serait difficilement supportable pour les classes défavorisées**. De son côté, le ministre des Finances a assuré que des mesures seraient prises pour contrôler l'inflation. Il a également mis en garde contre **la perte de recettes dédiées au financement des dépenses de santé, d'éducation et de subventions en cas de baisse du taux normal**. N'arrivant pas à dégager un consensus clair, la commission budgétaire au Parlement a d'ailleurs préféré ne pas recommander de taux et laisser la décision se prendre en session plénière.

Suite à une ultime proposition de compromis présentée par le ministre des Finances, **le Parlement a finalement adopté un taux normal de 13% en 2016/17 et de 14% en 2017/18**. Par rapport au projet de loi initial, on notera que **les sanctions en cas d'évasion fiscale ont été renforcées** et que **la liste des biens et services exonérés est passée de 52 à 56**. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation est prévue **au début du mois d'octobre**.

En raison du passage d'un taux normal de 14 à 13% et de l'application de la loi sur neuf mois seulement, **les recettes projetées atteindraient 20 Mds LE pour 2016/17**, contre un montant initialement prévu de 32 Mds LE (1% de PIB). L'impact inflationniste moyen de la mesure pour 2016/17 s'élèverait à 1,3%.

L'adoption de la TVA était **une des principales mesures attendues par le FMI** pour finaliser les négociations d'un programme d'appui financier.



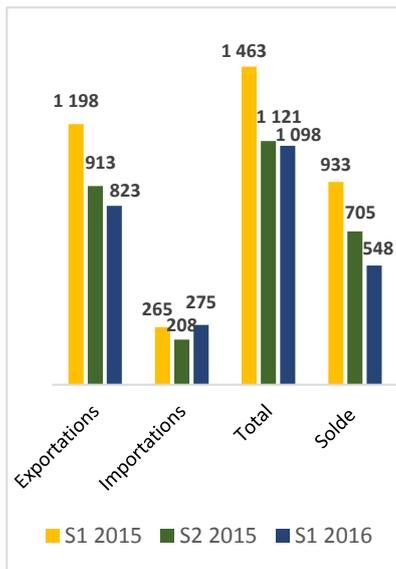
Relations bilatérales

Les échanges commerciaux France-Egypte au 1^{er} semestre 2016

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtrésor.gouv.fr

Evolution récente du commerce extérieur France-Egypte (en M €)



Source : Douanes Françaises

Marqués par le recul de nos exportations, les échanges commerciaux bilatéraux ont baissé de 25% entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2016. Les exportations ont baissé de 1,2 à 0,82 Md € (-31,3%) alors que les importations ont augmenté de 0,27 à 0,28 Md € (+3,7%). Bien qu'en baisse de 41,2%, notre excédent commercial atteint 0,55 Md € **soit le 10^e plus important pour la France sur la période.**

Du côté des exportations, on notera l'effondrement **des ventes de «produits agricoles, sylvicoles et de la pêche»** de 320,2 à 126,7 M € (-60%), qui explique 52% de la baisse totale des exportations. Cette baisse s'explique principalement par **le recul des ventes de céréales, légumineuses et oléagineux** (-61,6% à 182 M €) en raison de la forte baisse des ventes de blé (de 281,3 M à 105,9 M €) et de maïs (-83,6% à 1,6 M €). On note également une baisse des ventes de volailles (-89% à 6,8 M €) et de légumes (-33% à 3,2 M €). En l'occurrence, les exportations agricoles françaises ont été fortement affectées par la baisse des prix mondiaux ainsi que par des problématiques phytosanitaires.

Les ventes d'«équipements électriques, électroniques et informatiques» ont également chuté de 33% à 216,75 M €, principalement en raison de l'arrêt des exportations de turbines à gaz (passées de 143 à 1 M €). **Les ventes des produits issus de l'industrie agroalimentaire ont diminué de 59%** à 39,3 M €. Cette évolution est essentiellement due à la chute des exportations de sucre (-97,2 % à 0,6 M €), de produits laitiers (-52,1 % à 19,4 M €) et d'aliments homogénéisés et diététiques (-73,3% à 11,6 M €). **Les exportations de « matériel de transport » ont aussi baissé de 29,4%** à 35 M du fait de la diminution des ventes de véhicules automobiles (-61% à 12,5 M €), partiellement amortie par la hausse des ventes de pièces détachées (+62,3% à 11,3 M €). Enfin, **les exportations de produits pétroliers raffinés sont aussi en fort recul** (-83,7% à 6,9 M €).

Du côté des importations, on notera que **les achats des «autres produits industriels» ont augmenté de 28,3%**, passant de 124,3 à 159,5 M €, sous l'effet de la hausse des achats de produits chimiques (+ 64,6% à 81,8 M €) et de produits d'habillement (+22% à 37,5 M €). **Les importations de matériels de transports ont presque triplé, passant de 7,9 à 20,75 M €**, principalement du fait de la progression des achats d'équipements automobiles (x2 à 9,6 M €) et de véhicules automobiles (x3 à 4,5 M €). **Les achats d'équipements électriques, électroniques et informatiques ont cru de 14%, passant de 16,7 à 19 M €**, du fait notamment de l'augmentation des achats d'appareils électroménagers (+6% à 14 M €). Enfin, **les importations de produits pétroliers raffinés** (carburéacteurs et propane liquéfié) **ont été multipliées par 12**, passant de 0,96 à 13 M €.

A l'inverse, les achats de produits de l'industrie extractive ont accusé une baisse de 57%, passant de 90,57 à 38,98 M € et ce principalement à cause du recul des importations de pétrole brut (-57,5% à 36,1 M €). Cette baisse s'explique en partie par la baisse de la valeur des importations de brut du fait de la chute des cours du baril. Elle reflète également la redirection de la production égyptienne vers son marché domestique. Enfin, **les achats de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche ont légèrement baissé** (-2,2% à 14,38 M €) **tout comme les produits issus de l'industrie alimentaire** (-6,9% à 9,16 M €).

Par conséquent, **l'Egypte devient provisoirement le 57^{ème} fournisseur de la France** (+2 places) **mais recule au 42^{ème} rang des clients de la France** (-6 places).



Brèves et indicateurs

Brèves économiques

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

- Le taux de chômage a été ramené de 12,7% de la population active au deuxième trimestre 2015 à **12,5% de la population active au deuxième trimestre 2016**.
- Selon Emirates NBD, l’indice PMI a atteint 48,9 au mois de juillet 2016, contre 47,5 en juin. Ce chiffre reflète le **10^e mois consécutif de contraction de l’activité dans le secteur privé hors hydrocarbures**.
- Le gouvernement a décrété **une augmentation des prix de l’électricité au 1^{er} juillet 2016**. Celle-ci affecte l’ensemble des tranches de consommation avec **une hausse moyenne de 34,3% des prix aux particuliers** et de **12,4% des prix aux clients commerciaux**.
- Calculée en glissement annuel, **l’inflation a atteint 14% au mois de juillet**.
- D’après la Banque Mondiale, le montant des transferts d’expatriés est passé de 19,57 Mds \$ en 2014 à 19,71 Mds \$ en 2015 (+0,7%). En 2015, **l’Egypte a été le principal bénéficiaire de ces transferts dans la région ANMO** devant le Liban (7,2 Mds\$) et le Maroc (6,4 Mds\$).
- Calculé en termes nets, le montant des avoirs extérieurs de la Banque Centrale a été ramené de 18,53 Mds \$ à la fin du mois de juillet 2015 à **15,54 Mds \$ à la fin du mois de juillet 2016**. Il s’agit du plus bas niveau depuis mars 2015.
- Le Fonds d’Abu Dhabi pour le Développement (ADFD) a annoncé avoir effectué **un dépôt d’1 Md \$ à la Banque Centrale** pour une durée de 6 ans.


Brèves et indicateurs
Indicateurs

| Indicateurs trimestriels | | Jan-Mars 2014/15 | Avril-Juin 2014/15 | Juil-Sept 2015/16 | Oct-Dec 2015/16 | Jan-Mars 2015/16 |
|--|--|---------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché | | 2,6 | 4,5 | 3,3 | 3,8 | - |
| Comptes externes en Mds USD | Solde commercial | -9,2 | -9,5 | -9,9 | -9,6 | -9,9 |
| | <i>dont hydrocarbures</i> | -0,7 | -1,2 | -1,1 | -1,2 | -0,6 |
| | Balance des services | 0,2 | 0,8 | 1,7 | 0,5 | 0,2 |
| | <i>Revenus du tourisme</i> | 1,5 | 1,9 | 1,7 | 1 | 0,6 |
| | <i>Revenus du canal de Suez</i> | 1,2 | 1,3 | 1,4 | 1,3 | 1,2 |
| | Transferts privés (nets) | 5 | 4,9 | 4,3 | 4 | 4,1 |
| | Compte courant | -4,0 | -3,8 | -3,9 | -5 | -5,5 |
| | Compte de capital et financier | 5,9 | 11,3 | 1,5 | 4,2 | 8,2 |
| | <i>dont flux nets d'IDE</i> | 2,5 | 1,3 | 1,4 | 1,7 | 2,8 |
| | <i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i> | 0,03 | 1,4 | -1,4 | -0,2 | 0,08 |
| | Balance des paiements | -0,03 | 4,8 | -3,7 | 0,3 | 0,2 |
| Indicateurs mensuels 2015 - 2016 | | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet |
| Inflation (y/y) en % | IPC urbain | 9,0 | 10,3 | 12,3 | 14,0 | 14,0 |
| | Inflation sous-jacente | 8,4 | 9,5 | 12,2 | 12,4 | 12,3 |
| Taux d'intérêts (corridor BCE) en % | Taux de rémunération des dépôts | 10,75 | 10,75 | 10,75 | 11,75 | 11,75 |
| | Taux de refinancement | 11,75 | 11,75 | 11,75 | 12,75 | 12,75 |
| Taux de change moyenne mensuelle | LE pour 1EUR | 9,36 | 10,07 | 10,03 | 9,98 | 9,83 |
| | LE pour 1USD | 8,41 | 8,88 | 8,88 | 8,88 | 8,88 |
| Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois | | 16,56 | 17,01 | 17,52 | 17,55 | 15,54 |

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à franc.secula@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Guilhem Roger, Laurent Boulan

Revue par : Franc Sécula

Version du 01/09/2016